Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2018/2166(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne Sujet 8.70.03.02 Décharge 2017		

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire		11/04/2018
	S&D AYALA SENDER Inés	
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	epp GRÄSSLE Ingeborg	
	ECR CZARNECKI Ryszard	
	DLABAJOVÁ Martina	
	STAES Bart	
	ENF JALKH Jean-François	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères		03/09/2018
	S&D GILL Neena	
DEVE Développement		28/11/2018
	ECR DEVA Nirj	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales		09/10/2018
	HARKIN Marian	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		30/08/2018

		VĂLEAN Adina-Ioana	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	PROUST Franck	15/10/2018
	REGI Développement régional	MIHAYLOVA Iskra	09/10/2018
	AGRI Agriculture et développement rural	PETIR Marijana	12/09/2018
	PECH Pêche	CADEC Alain	29/08/2018
	CULT Culture et éducation	ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej	11/07/2018
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	FRANZ Romeo	18/10/2018
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés

28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
28/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0110/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
	Débat en plénière		

26/03/2019			
26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0242/2019	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2166(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/14083

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2018)0521	28/06/2018	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N8-0013/2019 JO C 357 04.10.2018, p. 0001	12/07/2018	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		COM(2018)0545	17/07/2018	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		COM(2018)0661	21/09/2018	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		SWD(2018)0429	21/09/2018	EC	
Projet de rapport de la commission		PE626.769	18/12/2018	EP	
Avis de la commission	PECH	PE628.713	10/01/2019	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE630.608	17/01/2019	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE629.640	22/01/2019	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE627.682	23/01/2019	EP	
Avis de la commission	CULT	PE628.678	23/01/2019	EP	
Avis de la commission	REGI	PE630.539	23/01/2019	EP	
Avis de la commission	AFET	PE630.541	23/01/2019	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE629.594	24/01/2019	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE630.381	24/01/2019	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE629.766	25/01/2019	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05826/2019	31/01/2019	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE634.491	31/01/2019	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE631.872	07/02/2019	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05824/2019	11/02/2019	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0110/2019	28/02/2019	EP	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0242/2019	26/03/2019	EP	Résumé

Acte final

Budget 2019/1419
JO L 249 27.09.2019, p. 0097

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour lexercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de lUE - Commission européenne.

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de lUE relatifs à l'exercice 2017 et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités sur les activités des institutions, agences et autres organes de lUE sous langle du budget et de la comptabilité dexercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente létape finale du cycle budgétaire. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion dun budget donné, en clôturant lexécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration dassurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur loctroi, lajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en uvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de lUE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Exécution du budget en 2017: le budget adopté était centré sur deux grandes priorités politiques pour lEurope: i) soutenir la relance durable de léconomie européenne et ii) répondre à la crise de la migration et des réfugiés. D'une part, il a permis la mise en uvre des programmes en cours, et, dune part, il a apporté un soutien financier pour relever les nouveaux défis.

Dans le cadre de lexécution du budget 2017 de lUE, les crédits dengagement sélevaient au total à 171,1 milliards dEUR et les crédits de paiement à 137,4 milliards dEUR.

Les principaux faits marquants pour lannée 2017 sont les suivants :

- près de la moitié des fonds - 83,3 milliards dEUR en engagements - ont servi à stimuler la croissance, lemploi et la compétitivité. Ces financements ont notamment profité à la recherche et à linnovation (Horizon 2020), à léducation (Erasmus+), aux petites et moyennes entreprises (programme COSME), au mécanisme pour linterconnexion en Europe (MIE) et au Fonds de garantie du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) linstrument de mise en uvre du plan dinvestissement pour lEurope. Le Fonds de garantie de lEFSI a atteint 3,5 milliards dEUR à la fin de 2017;
- les programmes en faveur du renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, notamment le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen, ont reçu une enveloppe de 54 milliards dEUR;
- la mise en uvre de linitiative pour lemploi des jeunes sest accélérée en 2017. À la fin de 2017, le coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien atteignait près de 7 milliards dEUR;
- un montant de 1,2 milliard dEUR au titre du Fonds de solidarité de lUE a été mobilisé à la suite des tremblements de terre qui ont touché les régions italiennes des Abruzzes, du Latium, des Marches et de lOmbrie en 2016 et 2017;
- un montant de 58,6 milliards dEUR a été consacré à la promotion dune croissance durable et à la préservation des ressources naturelles en Europe. Les programmes intègrent les piliers de la politique agricole commune (PAC) que sont les mesures de soutien du marché et le développement rural, la pêche et les activités dans le domaine du climat et de lenvironnement au titre du programme pour lenvironnement et laction pour le climat (LIFE) ;
- le Fonds «Asile, migration et intégration» a encouragé la gestion efficace des flux migratoires et lélaboration dune approche commune de lUnion en matière dimmigration et dasile. Le total des paiements exécutés en 2017 sélevait à 576,2 millions dEUR, près du double du chiffre de 2016;
- enfin, la contribution totale du budget à lintégration de la question du changement climatique a été estimée à 20,3 % pour 2017.

Principaux aspects de la situation financière en 2017:

- les recettes consolidées sont tombées à 136,2 milliards dEUR, soit une diminution de 7 % par rapport à lannée précédente;
- le montant des dépenses consolidées est tombé à 128,1 milliards dEUR, soit une diminution de 11 % par rapport à 2016,

principalement en raison du fait que les dépenses au titre du FEDER et du Fonds de cohésion ont diminué d'environ 50 %, soit de 17,4 milliards dEUR, en raison dune baisse des dépenses se rapportant à la période de programmation précédente (2007-2013);
- le total des actifs sélevait à 166,2 milliards dEUR, ce qui constitue une hausse denviron 2 % ;
- les préfinancements (à lexclusion des autres avances aux États membres et des contributions aux fonds fiduciaires Bêkou et Afrique) portés au bilan de lUE sélèvent, dans lensemble, à 44,3 milliards dEUR (contre 41,6 milliards dEUR en 2016);
- limportance et le volume des instruments financiers relevant du budget de lUE au titre de la gestion directe et indirecte augmentent dannée en année. Cet usage du budget de lUE permet un effet de levier et vise à accroître autant que possible l'incidence des fonds disponibles;
- au 31 décembre 2017, le total du passif sélevait à 236,5 milliards dEUR, ce qui représente une hausse denviron 1 % par rapport à lexercice précédent;
- le total des corrections financières et des recouvrements confirmés sest élevé à 2,662 milliards dEUR (contre 3,777 milliards dEUR en 2016), dont 1,826 milliard dEUR résultant de mesures correctrices.

Exécution des crédits: en 2017, lexécution de tous les types de crédits (budget, crédits reportés de 2017 et recettes affectées) a atteint 97 % pour les engagements et 93,9 % pour les paiements. Les crédits du budget ont été intégralement exécutés en 2017 (98,35 % pour les paiements), ce qui constitue un bon résultat compte tenu de lincertitude qui a régné en 2016 et une bonne partie de 2017.

En ce qui concerne la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale), lexécution financière des programmes 2014-2020 a nettement progressé par rapport à 2016, tandis que les premiers paiements de clôture ont été exécutés pour les programmes 2007-2013. Dans la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles), lexécution financière des nouveaux programmes du Feader sest elle aussi accrue par rapport à 2016.

Les engagements restant à liquider (le «RAL», à savoir les montants engagés mais non encore payés) atteignaient 267 milliards dEUR à la fin de lexercice 2017. La hausse, de plus de 28 milliards dEUR, par rapport à la fin de lexercice 2016 a été plus forte que prévu. En 2018, une nouvelle augmentation du RAL est à prévoir du fait de lécart entre les crédits dengagement budgétisés et les crédits de paiement. Cette augmentation devrait toutefois être beaucoup moins forte quen 2017.

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

Le présent rapport résume la suite donnée par la Commission aux principales demandes formulées par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la décharge 2016 et fait partie du paquet dinformation financière intégrée pour lexercice 2017.

Les priorités politiques définies par le Parlement européen transparaissent dans la proposition de la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027, qui repose sur les principes suivants:

- un accent accru sur la valeur ajoutée européenne;
- un budget simplifié et plus transparent;
- moins de formalités administratives pour les bénéficiaires;
- un budget plus souple et plus réactif;
- un budget performant.

Le rapport de suivi se concentre notamment sur les aspects suivants:

Priorités politiques: les nouvelles propositions alignent pleinement la structure et les programmes du budget de lUE sur le programme positif de lUnion après 2020, comme convenu par les dirigeants des 27 États membres à Bratislava et à Rome. Dans ce contexte, la performance est placée au cur du budget de lUE:

- la nouvelle architecture du futur cadre financier pluriannuel garantit une plus grande transparence sur la finalité du budget et permet également davoir la souplesse nécessaire pour répondre à lévolution des besoins;
- le budget de lUE investira encore plus dans des domaines dans lesquels un État membre ne peut agir seul ou dans lesquels il est plus efficace dagir au niveau de lUE comme la recherche, les migrations, le contrôle aux frontières ou la défense, tout en continuant à financer des politiques traditionnelles mais modernisées, comme la politique agricole commune et la politique de cohésion;
- afin de simplifier davantage les règles, la Commission propose de les rendre plus cohérentes, sur la base dun corpus réglementaire commun; la nouvelle approche diminuera les chevauchements, simplifiera laccès aux financements et réduira la charge administrative;
- les propositions de la Commission conduiront à une gestion financière plus stricte et, combinée à la possibilité déchelonner les projets 2014-2020, à un démarrage rapide de la période de programmation;
- il est proposé de fixer un objectif plus ambitieux dintégration des questions climatiques dans lensemble des programmes de lUE, qui consiste à porter à 25 % la part des dépenses de lUE contribuant à la réalisation des objectifs en matière de climat;
- un lien plus étroit est établi avec le Semestre européen de coordination des politiques économiques en ce qui concerne les objectifs du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds social européen.

Gestion financière et budgétaire: la proposition de règlement fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 :

- précise clairement que les crédits dengagement et de paiement mobilisés pour les instruments spéciaux sont inscrits au budget au-delà des plafonds du CFP concernés;
- propose délargir, sil y a lieu, le champ dapplication des instruments spéciaux en permettant, par exemple, lactivation de la réserve pour aides durgence en cas durgences survenant dans lUnion ;
- propose de rendre le budget plus réactif en supprimant les contraintes qui pèsent sur la flexibilité inhérente au cadre financier pluriannuel et de porter la taille de linstrument de flexibilité à 1 milliard dEUR (en prix de 2018) par an;
- prévoit daccroître la flexibilité au sein des programmes et entre ceux-ci, de renforcer les outils tels que la marge globale pour les paiements et la marge pour imprévus et de créer une nouvelle «réserve de lUnion» pour faire face à des événements imprévus ainsi quaux situations durgence dans des domaines tels que la sécurité et les migrations.

La Commission a déjà pris un certain nombre dinitiatives en vue de répondre à lappel du Parlement daider les États membres qui rencontrent des difficultés pour absorber à temps et sans heurts les fonds disponibles de l'UE.

Performance: dans les propositions de la Commission, le cadre de performance pour les futurs programmes est significativement simplifié. Les propositions de la Commission comprennent des dispositions visant à mettre en place des cadres de suivi et dévaluation, y compris des indicateurs aux fins des évaluations.

Dans le cadre de linitiative de budget de lUnion axé sur les résultats, un site web consacré aux résultats de lUnion a été mis au point. Lambition est de communiquer les résultats concrets des projets financés par le budget de lUE ainsi que leur localisation géographique.

Recettes: la Commission suit de près la question du recouvrement des ressources propres de lUE qui nont pas été collectées par les autorités du Royaume-Uni sur des produits textiles et des chaussures importés de Chine.

Le Parlement européen a également invité la Commission à analyser, en coopération avec les États membres, tous les effets potentiels des activités pluriannuelles sur lestimation du RNB et à confirmer, au cours du cycle de vérification du RNB, que les actifs de recherche et développement ont été correctement inscrits dans les comptes nationaux des États membres. Cette question prioritaire est actuellement traitée par la Commission.

Intégration du Fonds européen de développement dans le budget général: suite à la demande du Parlement européen dinclure le Fonds européen de développement dans le budget général de lUE, la Commission propose dans le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 une simplification stratégique des instruments de financement de laction extérieure de lUE, y compris lintégration du Fonds européen de développement dans linstrument de voisinage, de développement et de coopération internationale.

Accélération de la procédure de décharge: lobjectif est dadopter une décision de décharge pour lexercice N au cours de lexercice N+1 tout en assurant la qualité des données et une bonne gestion financière. La Commission sengage à mettre tout en uvre pour trouver la meilleure façon de progresser vers une procédure de décharge plus courte.

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

OBJECTIF : présentation d'un rapport sur les audits internes effectués en 2017 dans le cadre de la procédure de décharge.

CONTENU : le présent rapport informe le Parlement européen et le Conseil des travaux menés par le service daudit interne (IAS) de la Commission, conformément au règlement financier (RF). Il se base sur le rapport établi par laudituer interne de la Commission concernant les rapports daudit et de conseil établis par le service daudit interne en 2017 au sujet des directions générales, services et agences exécutives de la Commission.

Conformément à sa base juridique, il contient un résumé du nombre et du type d'audits internes effectués, des recommandations et des suites données à ces recommandations.

Les rapports d'audit finalisés entre le 1er février 2017 et le 31 janvier 2018 sont inclus dans ce rapport. Les recommandations mises en uvre après la date limite du 31 janvier 2018 ne sont pas prises en compte.

Portée du rapport

Le service d'audit interne (IAS) a pour mission de fournir à la Commission des services indépendants et objectifs d'assurance et de conseil destinés à apporter une valeur ajoutée et à améliorer le fonctionnement de la Commission. Ses tâches consistent notamment à évaluer le processus de gouvernance et à formuler des recommandations appropriées en vue de l'améliorer.

LIAS s'acquitte de ses tâches conformément au Règlement financier et aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes.

LIAS ne vérifie pas les systèmes de contrôle des États membres sur les fonds de la Commission. Ces audits, qui s'étendent jusqu'au niveau des bénéficiaires individuels, sont effectués par les auditeurs internes des États membres, les autorités d'audit nationales, d'autres DG de la Commission et la Cour des comptes européenne (CCE).

Mise en uvre du plan d'audit 2017

À la date butoir du 31 janvier 2018, la mise en uvre du plan daudit 2017 mis à jour avait atteint son objectif de 98 % des missions d'audit prévues à la Commission, dans ses services et ses agences exécutives. 148 missions avaient été finalisées (comprenant des audits, des suivis, des examens et des missions de conseil).

Le plan initial 2017 prévoyait 66 missions d'audit qui devaient être finalisées à la date butoir du 31 janvier 2018. En outre, le plan contenait 38 engagements qui devaient commencer avant cette date butoir et être finalisés en 2018. Le plan 2017 a été mis à jour au milieu de l'année.

Dans l'ensemble, IIAS considère que l'état d'avancement de la mise en uvre des recommandations d'audit est satisfaisant et comparable à celui des exercices précédents. Il indique que les services de la Commission font preuve de diligence dans la mise en uvre des recommandations très importantes, atténuant ainsi les risques identifiés. Néanmoins, il suggère de prêter attention aux recommandations individuelles jugées très importantes et attendues depuis longtemps, c'est-à-dire depuis plus de six mois. Un rapport spécifique a été établi et transmis au comité de suivi des audits, dont un résumé figure dans le document de travail des services de la Commission joint au présent rapport.

Méthodologie

En réponse à l'évolution de la Commission vers une culture axée sur la performance et une plus grande importance accordée à l'optimisation des ressources, IIAS a poursuivi en 2017, dans le cadre de son plan d'audit stratégique 2016-2018, ses audits de performance et ses audits qui comprennent des éléments importants (audits complets).

Ces vérifications ont porté sur un certain nombre d'aspects, notamment les processus de gouvernance, la gestion des ressources humaines et les processus de gestion de linformatique. En outre, d'autres audits dans divers domaines ont montré que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la performance globale des processus audités, par exemple :

- le rapport coût-efficacité des contrôles lors de la mise en place des systèmes de contrôle interne dans les DG et la nécessité de rendre compte du rapport coût-efficacité des contrôles dans leurs rapports annuels d'activité, tandis que la Commission doit estimer les coûts et les

avantages des systèmes de contrôle lorsqu'elle révise ou présente de nouvelles propositions de dépenses ;

- l'amélioration de la gestion des marchés agricoles, y compris les crises de marché et les leçons à tirer des situations de crise en termes de gestion des risques et de suivi des mesures de crise ;

- d'importantes lacunes doivent être comblées, notamment en ce qui concerne l'efficience et l'efficacité du traitement des plaintes et l'application du droit communautaire de l'environnement ;

- la mise en uvre en ce qui concerne le suivi de l'exécution des projets scientifiques présente des faiblesses importantes ;

- la sensibilisation du personnel de l'Office européen de lutte antifraude à la manière de traiter avec les médias sociaux et les représentants d'intérêts doit être sensiblement améliorée.

Opinion générale

La mise en uvre des plans d'action élaborés en réponse aux audits du service d'audit interne cette année et dans le passé contribue à l'amélioration constante du cadre de contrôle interne de la Commission :

- sur le contrôle interne : les conclusions limitées ont accordé une attention particulière aux directions générales suivantes, et donné ainsi lieu à des réserves dans leur rapport dactivité annuel : i) la DG CLIMA en ce qui concerne le retard observé dans la mise en uvre d'une recommandation très importante en matière de sécurité informatique (sur la gestion de la sécurité du système informatique d'échange de quotas d'émission de l'UE), qui expose la DG au risque de violations de la sécurité ; ii) la DG DEVCO en ce qui concerne le retard observé dans la mise en uvre d'une recommandation très importante émise dans le cadre de l'audit sur la gestion de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ; iii) l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » en ce qui concerne une recommandation critique et plusieurs recommandations très importantes émises dans le cadre de l'audit sur Erasmus+ et Creative Europe - phase 1 ;

- sur la gestion financière de la Commission : comme dans les éditions précédentes, avis global de 2017 est nuancé par les réserves formulées par les ordonnateurs délégués dans leurs déclarations dassurance.

Compte tenu de l'ampleur des corrections financières et des recouvrements passés et en supposant que les corrections des années à venir seront effectuées à un niveau comparable, le budget de l'UE est suffisamment protégé dans son ensemble (pas nécessairement pour chaque domaine daction) et dans le temps (parfois pour plusieurs années).

Sans nuancer davantage l'opinion, l'auditeur interne a ajouté un "point important" qui concerne les stratégies de contrôle concernant les tiers chargés de la mise en uvre des politiques et programmes.

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

Le Conseil a approuvé des recommandations du Conseil sur la décharge à donner aux agences exécutives sur l'exécution du budget pour l'exercice 2017, à savoir :

- Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture".
- Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises
- Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation
- Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux
- Agence exécutive pour la recherche
- Agence exécutive du Conseil européen de la recherche

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 et le bilan financier de lensemble des agences exécutives ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels des agences, accompagné de leurs réponses respectives, le Conseil recommande au Parlement européen de donner décharge au directeur de chacune des agences visée sur l'exécution de leur budget respectif pour 2017.

Il considère toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil à un certain nombre de commentaires qui ne sont pas de nature à remettre en question loctroi de la décharge.

Dune manière générale, le Conseil encourage toutes les agences :

- à prendre les mesures appropriées, principalement afin d'assurer l'indépendance du comptable en vue de remédier aux insuffisances relevées par la Cour dans leur environnement comptable;

- à améliorer leurs procédures de marchés publics et de recrutement du personnel et à assurer, sans retard injustifié, la mise en uvre complète d'un système électronique des marchés publics.

Le Conseil a en particulier invité l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation :

- à prendre des mesures appropriées afin d'assurer la légalité et la régularité du processus de recrutement et l'égalité de traitement des candidats ;

- à continuer d'améliorer sa programmation financière ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de réduire au strict minimum le niveau injustifié des engagements reportés sur l'exercice suivant et les montants annulés à la fin de celui-ci, conformément au principe budgétaire d'annualité.

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

Le Conseil a approuvé un projet de recommandation concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

Selon le compte de gestion relatif à l'exercice 2017:

- les recettes de l'exercice se sont élevées à 139 691 411 177,11 EUR

- les dépenses sur crédits de l'exercice se sont élevées à 135 763 957 598,31 EUR

- les annulations de crédits de paiement (y compris les recettes affectées) reportés de l'année n-1 se sont élevées à 1 409 873 556,99 EUR

- les crédits pour paiements reportés à l'année n+1 se sont élevés à 1 792 466 135,54 EUR

- les crédits de paiement AELE reportés de l'année n-1 se sont élevés à 3 504 182,26 EUR

- le solde des différences de change s'est élevé à -166 431 469,32 EUR

- le solde budgétaire positif s'est élevé à 555 542 325,09 EUR

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen de donner la décharge à la Commission sur l'exécution du budget pour lexercice 2017.

Il estime toutefois que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui devraient être pleinement pris en compte par la Commission.

Déclaration dassurance

Le Conseil se félicite de la baisse notable du niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour (qui est passé de 3,8 % en 2015 et 3,1 % en 2016 à 2,4 % en 2017), mais déplore que le niveau d'erreur estimatif demeure au-dessus du seuil de signification de 2 %.

Le Conseil salue le fait que, pour la deuxième année consécutive, la Cour émet une opinion avec réserve, plutôt qu'une opinion défavorable, sur la légalité et la régularité des paiements. Il note que les paiements fondés sur des droits, qui constituent la majeure partie des dépenses budgétaires de l'UE, sont exempts d'erreur significative et que les erreurs significatives ont été circonscrites essentiellement aux dépenses fondées sur des remboursements. Il se félicite de l'amélioration du niveau d'erreur estimatif pour les paiements fondés sur des remboursements (de 4,8 % en 2016 à 3,7 % en 2017).

Le Conseil salue les efforts et les actions que la Commission et les États membres ont entrepris pour donner suite aux recommandations de la Cour et les encourage à poursuivre ces efforts. Il préconise de simplifier encore les règles de financement et les procédures de mise en uvre dans les États membres, et estime que ces mesures auront une incidence positive sur le niveau d'erreur estimatif.

Gestion financière et budgétaire

Compte tenu du niveau important des engagements budgétaires restant à liquider (RAL) atteint en 2017, le Conseil demande à la Commission de continuer à améliorer aussi bien les estimations concernant les paiements que les mécanismes de contrôle, afin de gérer le risque que les crédits de paiement disponibles ne suffisent pas pour satisfaire toutes les demandes de paiement.

La Commission est invitée à i) présenter une vue d'ensemble de la valeur totale des passifs éventuels, ainsi qu'une analyse de l'incidence qu'ils pourraient avoir sur le budget et de la manière dont l'exposition au risque peut être atténuée ; ii) fournir davantage d'informations sur la situation des instruments financiers au cours de la période de programmation 2007-2013. Le Conseil préconise en outre dintensifier les efforts pour accélérer la mise en uvre de l'utilisation des ressources disponibles au titre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI).

Obtention des résultats

Le Conseil se félicite de l'accent mis sur la performance dans la culture interne de la Commission. Il souscrit à la recommandation de la Cour sur la nécessité d'inclure des informations actualisées sur la performance dans ses rapports concernant les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs ainsi quà la recommandation préconisant de rationaliser les indicateurs relatifs à la performance du budget de l'UE, en ne donnant la priorité qu'aux indicateurs utiles pour mesurer les résultats directement imputables aux activités financées par le budget.

Recettes

Le Conseil note avec satisfaction que, en 2017, le volet « Recettes » du budget n'a pas été affecté par un niveau significatif d'erreur. Il souscrit aux recommandations de la Cour préconisant i) d'améliorer, d'ici à la fin de 2020, le contrôle des flux d'importation et de prendre sans tarder des mesures pour faire en sorte que les montants de ressources propres traditionnelles (RPT) dus soient mis à disposition ii) daméliorer, d'ici à la fin 2019, le cadre de contrôle en matière de vérification de la ressource propre fondée sur la TVA.

Compétitivité pour la croissance et lemploi

Le Conseil déplore que le niveau d'erreur estimatif (4,2 % en 2017 et 4,1 % en 2016) reste toujours largement supérieur à 2 % et demande instamment à la Commission de poursuivre les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un taux d'erreur inférieur au seuil de signification.

La Commission est invitée à poursuive ses efforts dans le traitement des causes d'erreur en accordant une attention particulière aux programmes dont les niveaux d'erreur restent élevés. Les causes derreur tiennent en grande partie tiennent à une interprétation erronée des règles complexes en matière d'éligibilité, notamment dans le cadre des programmes de recherche et d'innovation et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

Le Conseil recommande i) détendre les simplifications introduites pour le programme Horizon 2020 ; ii) de renforcer la communication pour fournir aux bénéficiaires du MIE des orientations adéquates sur les questions d'éligibilité ; iii) de remédier aux faiblesses dans le processus de gestion, par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA), des subventions Erasmus+.

Cohésion économique, sociale et territoriale

Le niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour pour les paiements a diminué pour la quatrième année consécutive, pour s'établir à 3,0 % en 2017 mais il reste toujours au-dessus du seuil de signification de 2 %. Le montant des dépenses auditées s'est élevé à 8,0 milliards d'euros en 2017, un montant sensiblement inférieur à ceux des années précédentes.

Le Conseil demande aux autorités de gestion et à la Commission de faire de nouveaux efforts pour régler le problème des faiblesses relevées par la Cour en matière de régularité des dépenses déclarées par les autorités de gestion. Il demande à la Commission d'améliorer

ses rapports d'activité annuels de façon à ce que les taux d'erreur résiduels communiqués par les autorités d'audit soient fiables et que des informations concernant exclusivement les dépenses éligibles à la clôture (donc sans les avances) soient disponibles. Enfin, le Conseil relève avec préoccupation que de nombreux systèmes de mesure de la performance sont dépourvus d'indicateurs de résultat au niveau des projets.

Ressources naturelles

Le niveau d'erreur estimatif pour les paiements a constamment diminué au cours des dernières années (3,6 % en 2014, 2,9 % en 2015, 2,5 % en 2016 et 2,4 % en 2017) mais il reste toutefois au-dessus du seuil de signification de 2 %, notamment en ce qui concerne les mesures de marché, le développement rural, lenvironnement, laction pour le climat et la pêche.

Le Conseil note que la Cour et la Commission reconnaissent que le système d'identification des parcelles agricoles (SIPA) contribue de manière significative à prévenir les erreurs ou à en réduire le niveau. De plus selon la Cour, les organismes payeurs ont continué de définir correctement les surfaces admissibles. Le Conseil demande aux États membres de charger leurs organismes payeurs de généraliser les contrôles croisés préliminaires sur les demandes d'aide directe. Il se félicite que la Cour ait recommandé à la Commission de vérifier la mise en uvre des mesures correctrices prises par les autorités des États membres, lorsqu'elle a estimé que les travaux d'un organisme de certification n'étaient pas fiables.

Le Conseil préconise la mise à disposition progressive de la demande d'aide géospatiale dans tous les États membres pour les paiements liés à la surface et les projets d'investissement dans le domaine du développement rural. Il invite la Commission à tenir compte dans ses orientations du fait que les États membres ont besoin de règles claires pour vérifier et évaluer les options de coûts simplifiés (OCS) ainsi que pour clarifier les rôles des organismes payeurs et des organismes de certification à cet égard.

Sécurité et citoyenneté

Le Conseil déplore que, en raison du niveau relativement faible des paiements dans ce domaine d'action (environ 2 % du total de l'UE), la Cour n'ait pas procédé à l'estimation d'un taux d'erreur.

Compte tenu de laugmentation des paiements des programmes nationaux, en particulier en ce qui concerne le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et de limportance politique croissante de cette rubrique, le Conseil demande à la Cour d'élargir l'étendue et l'approche de l'audit à un échantillon représentatif, afin de fournir un taux d'erreur et des informations sur la performance pour les années à venir.

Europe dans le monde

Le Conseil invite la Cour à étudier les possibilités de recommencer à fournir, pour les années à venir, un niveau d'erreur estimatif qui permette une comparaison d'une année à l'autre.

Le Conseil accueille avec satisfaction l'évaluation des aspects liés à la performance, accompagnée d'un examen des réalisations et des résultats, que la Cour a effectuée dans ce domaine d'action. Il constate que tous les échantillons étaient assortis d'indicateurs de performance clairs et pertinents. Il salue les recommandations de la Cour, y compris en ce qui concerne les améliorations pouvant être apportées aux études sur le taux d'erreur résiduel, et engage la Commission à les mettre en uvre de manière effective et sans retard.

Administration

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions de l'UE sont demeurées, comme les années précédentes, exemptes d'erreur significative, avec un niveau d'erreur estimatif de 0,5 %, ce qui, tout en étant nettement en?dessous du seuil de signification, est supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux constations de la Cour pour 2016 (0,2 %). Il se réjouit de constater que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes de surveillance et de contrôle et dans les rapports annuels d'activité examinés.

Le Conseil constate, comme les années précédentes, un petit nombre d'erreurs relatives aux dépenses de personnel et quelques faiblesses affectant la gestion des allocations familiales par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO). Il invite la Commission à améliorer ses procédures pour éviter les erreurs relatives aux dépenses de personnel.

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Inés AYALA SENDER (S&D, ES) recommandant au Parlement d'octroyer la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, ainsi que la décharge aux directeurs de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche et l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux pour l'exécution du budget de leurs agences respectives pour l'exercice financier 2017.

La commission compétente a recommandé au Parlement de clôturer les comptes du budget général de l'Union pour 2017.

Budget, périodes de programmation et priorités politiques

En 2017, quatrième année de mise en uvre de lactuel cadre financier pluriannuel (CFP), le budget de lUnion, les six budgets rectificatifs compris, sélevait à 159,8 milliards deuros alloués aux différents domaines comme suit:

a) 75,4 milliards deuros pour la croissance intelligente et inclusive;

b) 58,6 milliards deuros pour laide financière accordée au secteur agricole;

c) 4,3 milliards deuros pour le renforcement des frontières extérieures de lUnion et la lutte contre la crise des réfugiés et la migration irrégulière;

d) 10,7 milliards deuros pour des activités menées à lextérieur de lUnion;

e) 9,4 milliards deuros pour ladministration des institutions de lUnion.
Les députés ont souligné que le budget de l'Union soutient la mise en uvre des politiques de l'Union et la réalisation de leurs priorités et objectifs. Le rapport fait état de l'atteinte des résultats suivants :
- Horizon 2020 a fourni 8,5 milliards d'euros de financement, ce qui a permis de mobiliser davantage d'investissements directs supplémentaires, pour un total de 10,6 milliards d'euros et le financement de 5 000 projets ;
- fin 2017, COSME a financé plus de 275 000 petites et moyennes entreprises (dont 50 % étaient des start-ups) dans 25 pays, qui auraient autrement eu du mal à obtenir un financement privé en raison de leur profil de risque élevé ;
- le Fonds d'asile, de migration et d'intégration a soutenu la création de plus de 7 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil ; le nombre de places adaptées aux mineurs non accompagnés, un groupe de migrants particulièrement vulnérables, est également passé de seulement 183 places en 2014 à 17 070 places en 2017 ; fin 2017, 1 432 612 ressortissants de pays tiers avaient bénéficié d'une assistance d'intégration ;
- l'UE a fourni plus de 2,2 milliards d'euros d'aide humanitaire dans 80 pays différents ; les fonds humanitaires de l'UE ont soutenu l'éducation de plus de 4,7 millions d'enfants pris dans des urgences dans plus de 50 pays.

I. Déclaration d'assurance de la Cour des comptes (DAS)

Comptes, légalité et régularité des recettes

Les députés se sont félicités du fait que la Cour ait émis une opinion sans réserve sur la fiabilité des comptes de l'Union européenne pour 2017, comme elle l'a fait depuis 2007. Toutefois, ils ont noté que pour 2017, la Cour a émis, pour la deuxième année consécutive, une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes, ce qui, selon la Cour, indique qu'une partie significative des dépenses contrôlées en 2017 n'a pas été sensiblement affectée par des erreurs et que le niveau des irrégularités dans les dépenses communautaires a continué à diminuer.
Ils se sont félicités de la tendance positive du taux derreur le plus probable pour les paiements qui continue de décroître et qui a atteint un plancher historique de 2,4 % en 2017, ce qui demeure supérieur au seuil de 2 %.

Recettes

Les députés ont noté qu'en 2017, l'Union disposait de ressources propres de 115,4 milliards d'euros et d'autres recettes de 17,2 milliards, et que l'excédent reporté de 2016 était de 6,4 milliards. Ils ont pris note avec satisfaction de la conclusion de la Cour selon laquelle, en 2017, les recettes étaient exemptes d'erreurs significatives et les systèmes liés aux recettes examinés par la Cour étaient globalement efficaces, mais que certains contrôles des ressources propres traditionnelles (RPT) n'étaient que partiellement efficaces.
La Cour a déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer les mesures prises par la Commission pour préserver les recettes de l'Union afin de remédier aux faiblesses de sa gestion du risque d'importations sous-évaluées par rapport aux RPT et de ses vérifications concernant la ressource propre fondée sur la TVA. Ces faiblesses peuvent affecter les contributions des États membres au budget de l'UE.

Gestion financière et budgétaire

En 2017, 99,3 % du montant disponible pour engagements ont été exécutés (158,7 milliards d'euros). Toutefois, les paiements exécutés n'ont été que de 124,7 milliards d'euros, principalement parce que les États membres ont présenté moins de demandes que prévu pour les programmes pluriannuels des Fonds structurels et d'investissement européens (FSE) 2014-2020, ainsi que du fait de l'adoption tardive du CFP et des dispositions sectorielles.
Les députés se sont dits préoccupés par le fait qu'en 2017, la combinaison d'engagements élevés et de paiements faibles a porté les engagements budgétaires restant à liquider à un nouveau record de 267,3 milliards d'euros (2016 : 238,8 milliards d'euros) et que les projections de la Cour indiquent que ce montant augmentera encore davantage à la fin du CFP actuel, ce qui pourrait entraîner un risque sensiblement accru d'insuffisance des crédits de paiement mais aussi d'erreurs sous la pression pour une absorption rapide étant donné une perte potentielle des fonds de l'Union. Les députés soulignent que le budget de lUnion nest pas autorisé à présenter un déficit et que larriéré croissant de paiements représente en fait une dette financière.
La Commission est invitée à améliorer l'exactitude des prévisions de paiements et à mettre à profit les enseignements tirés de la période de programmation précédente afin de résorber l'arriéré de paiements accumulé et d'éviter ses effets négatifs sur le prochain CFP et à présenter le plan d'action visant à réduire l'arriéré de paiements pendant le cadre financier pluriannuel 2021 - 2027.
Une fois de plus, les députés ont demandé l'ajout d'une ligne budgétaire dans les futurs budgets de l'Union consacrée au tourisme afin d'assurer la transparence concernant les fonds de l'Union utilisés pour soutenir les actions en faveur du tourisme.

II. Exécution budgétaire par domaine politique

Cohésion économique, sociale et territoriale

Les députés ont déploré que la Cour ait identifié et quantifié 36 erreurs dans son échantillon de 217

opérations pour 2017, que les autorités d'audit des États membres n'avaient pas détectées, et que le nombre et l'incidence de ces erreurs indiquent des faiblesses persistantes dans la régularité des dépenses déclarées par les autorités de gestion. La Commission devrait collaborer encore plus étroitement avec les autorités de gestion et d'audit des différents États membres pour détecter ces erreurs et cibler spécifiquement les plus fréquentes.

Les députés s'inquiètent du manque de transparence dans les dépenses relatives aux instruments financiers dans la mesure où quatre fois plus dargent est alloué aux instruments financiers dans le cadre du CFP actuel.

Sécurité et citoyenneté

Les ressources allouées au Fonds d'asile, de migration et d'intégration pour la période 2014-2020 sont passées de 2 752 millions deuros, à lorigine, à 5 391,5 millions deuros, fin 2017. Entre 2014 et 2017, le nombre de personnes ayant bénéficié dune assistance (dans les régimes daccueil et dasile) est passé de 148 045 à 297 083, tandis que celui de personnes ayant bénéficié dune aide juridictionnelle est passé de 18 395 (12,4 %) à 56 933 (19,1 %).

Les députés ont invité la Commission à définir et à mettre en place une politique migratoire équilibrée et globale fondée sur les principes de solidarité et de partenariat au lieu de considérer la politique migratoire comme une question de gestion de crise. Ils craignent également que les fonds de l'UE prévus pour le développement ne soient utilisés à d'autres fins, comme la lutte contre la migration irrégulière ou l'action militaire.

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

En 2017, le programme LIFE a célébré son 25e anniversaire. Le programme a fourni 222 millions d'euros pour cofinancer 139 nouveaux projets. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour réduire les retards de paiement dans le cadre du programme LIFE, puisque 5,8 % des paiements ont dépassé les délais légaux en 2017 (3,9 % en 2016, 12 % en 2015).

Décharge 2017: budget général UE, Commission européenne

Le Parlement européen a décidé par 449 voix pour, 152 voix contre et 26 abstentions de donner décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, ainsi que la décharge aux directeurs de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche et l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux pour l'exécution du budget de leurs agences respectives pour l'exercice financier 2017.

Budget, périodes de programmation et priorités politiques

En 2017, quatrième année de mise en uvre de lactuel cadre financier pluriannuel (CFP), le budget de lUnion, les six budgets rectificatifs compris, sest élevé à 159,8 milliards deuros alloués aux différents domaines comme suit:

a) 75,4 milliards deuros pour la croissance intelligente et inclusive;

b) 58,6 milliards deuros pour laide financière accordée au secteur agricole;

c) 4,3 milliards deuros pour le renforcement des frontières extérieures de lUnion et la lutte contre la crise des réfugiés et la migration irrégulière;

d) 10,7 milliards deuros pour des activités menées à lextérieur de lUnion;

e) 9,4 milliards deuros pour ladministration des institutions de lUnion.

Le Parlement a souligné que le budget de l'Union soutient la mise en uvre des politiques de l'Union et la réalisation de leurs priorités et objectifs. La résolution fait état de l'atteinte des résultats suivants :

- Horizon 2020 a fourni 8,5 milliards d'euros de financement, ce qui a permis de mobiliser davantage d'investissements directs supplémentaires, pour un total de 10,6 milliards d'euros et le financement de 5 000 projets ;

- fin 2017, COSME a financé plus de 275 000 petites et moyennes entreprises (dont 50 % étaient des start-ups) dans 25 pays, qui auraient autrement eu du mal à obtenir un financement privé en raison de leur profil de risque élevé ;

- le Fonds d'asile, de migration et d'intégration a soutenu la création de plus de 7 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil ; le nombre de places adaptées aux mineurs non accompagnés, un groupe de migrants particulièrement vulnérables, est également passé de seulement 183 places en 2014 à 17 070 places en 2017 ; fin 2017, 1 432 612 ressortissants de pays tiers avaient bénéficié d'une assistance d'intégration ;

- l'UE a fourni plus de 2,2 milliards d'euros d'aide humanitaire dans 80 pays différents ; les fonds humanitaires de l'UE ont soutenu l'éducation de plus de 4,7 millions d'enfants pris dans des urgences dans plus de 50 pays.

I. Déclaration d'assurance de la Cour des comptes (DAS)

Comptes, légalité et régularité des recettes

Les députés se sont félicités du fait que la Cour ait émis une opinion sans réserve sur la fiabilité des comptes de l'Union européenne pour 2017, comme elle l'a fait depuis 2007. Toutefois, ils ont noté que pour 2017, la Cour a émis, pour la deuxième année consécutive, une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes, ce qui, selon la Cour, indique qu'une partie significative

des dépenses contrôlées en 2017 n'a pas été sensiblement affectée par des erreurs et que le niveau des irrégularités dans les dépenses communautaires a continué à diminuer.

Ils se sont félicités de la tendance positive du taux derreur le plus probable pour les paiements qui continue de décroître et qui a atteint un plancher historique de 2,4 % en 2017, ce qui demeure supérieur au seuil de 2 %.

Recettes

Le Parlement a noté qu'en 2017, l'Union disposait de ressources propres de 115,4 milliards d'euros et d'autres recettes de 17,2 milliards, et que l'excédent reporté de 2016 était de 6,4 milliards. Il a pris note avec satisfaction de la conclusion de la Cour selon laquelle, en 2017, les recettes étaient exemptes d'erreurs significatives et les systèmes liés aux recettes examinés par la Cour étaient globalement efficaces, mais que certains contrôles des ressources propres traditionnelles (RPT) n'étaient que partiellement efficaces.

La Cour a déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer les mesures prises par la Commission pour préserver les recettes de l'Union afin de remédier aux faiblesses de sa gestion du risque d'importations sous-évaluées par rapport aux RPT et de ses vérifications concernant la ressource propre fondée sur la TVA. Ces faiblesses peuvent affecter les contributions des États membres au budget de l'UE.

Gestion financière et budgétaire

En 2017, 99,3 % du montant disponible pour engagements ont été exécutés (158,7 milliards d'euros). Toutefois, les paiements exécutés n'ont été que de 124,7 milliards d'euros, principalement parce que les États membres ont présenté moins de demandes que prévu pour les programmes pluriannuels des Fonds structurels et d'investissement européens (FSE) 2014-2020, ainsi que du fait de l'adoption tardive du CFP et des dispositions sectorielles.

Les députés se sont dits préoccupés par le fait qu'en 2017, la combinaison d'engagements élevés et de paiements faibles a porté les engagements budgétaires restant à liquider à un nouveau record de 267,3 milliards d'euros (2016 : 238,8 milliards d'euros) et que les projections de la Cour indiquent que ce montant augmentera encore davantage à la fin du CFP actuel, ce qui pourrait entraîner un risque sensiblement accru d'insuffisance des crédits de paiement mais aussi d'erreurs sous la pression pour une absorption rapide étant donné une perte potentielle des fonds de l'Union. Les députés soulignent que le budget de lUnion nest pas autorisé à présenter un déficit et que larriéré croissant de paiements représente en fait une dette financière.

La Commission a été invitée à améliorer l'exactitude des prévisions de paiements et à mettre à profit les enseignements tirés de la période de programmation précédente afin de résorber l'arriéré de paiements accumulé et d'éviter ses effets négatifs sur le prochain CFP et à présenter le plan d'action visant à réduire l'arriéré de paiements pendant le cadre financier pluriannuel 2021 - 2027.

Une fois de plus, les députés ont demandé l'ajout d'une ligne budgétaire dans les futurs budgets de l'Union consacrée au tourisme afin d'assurer la transparence concernant les fonds de l'Union utilisés pour soutenir les actions en faveur du tourisme.

II. Exécution budgétaire par domaine politique

Cohésion économique, sociale et territoriale

Le Parlement a déploré que la Cour ait identifié et quantifié 36 erreurs dans son échantillon de 217 opérations pour 2017, que les autorités d'audit des États membres n'avaient pas détectées, et que le nombre et l'incidence de ces erreurs indiquent des faiblesses persistantes dans la régularité des dépenses déclarées par les autorités de gestion. La Commission devrait collaborer encore plus étroitement avec les autorités de gestion et d'audit des différents États membres pour détecter ces erreurs et cibler spécifiquement les plus fréquentes.

Les députés s'inquiètent du manque de transparence dans les dépenses relatives aux instruments financiers dans la mesure où quatre fois plus dargent est alloué aux instruments financiers dans le cadre du CFP actuel.

Sécurité et citoyenneté

Les ressources allouées au Fonds d'asile, de migration et d'intégration pour la période 2014-2020 sont passées de 2 752 millions deuros, à lorigine, à 5 391,5 millions deuros, fin 2017. Entre 2014 et 2017, le nombre de personnes ayant bénéficié dune assistance (dans les régimes daccueil et dasile) est passé de 148 045 à 297 083, tandis que celui de personnes ayant bénéficié dune aide juridictionnelle est passé de 18 395 (12,4 %) à 56 933 (19,1 %).

Les députés ont invité la Commission à définir et à mettre en place une politique migratoire équilibrée et globale fondée sur les principes de solidarité et de partenariat au lieu de considérer la politique migratoire comme une question de gestion de crise. Ils craignent également que les fonds de l'UE prévus pour le développement ne soient utilisés à d'autres fins, comme la lutte contre la migration irrégulière ou l'action militaire.

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

En 2017, le programme LIFE a célébré son 25e anniversaire. Le programme a fourni 222 millions d'euros pour cofinancer 139 nouveaux projets. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour réduire les retards de paiement dans le cadre du programme LIFE, puisque 5,8 % des paiements ont dépassé les délais légaux en 2017 (3,9 % en 2016, 12 % en 2015).

Administration

Le Parlement sest déclaré insatisfait des réactions de la Commission aux préoccupations légitimes des médias et du grand public concernant la procédure immédiatement après la nomination du secrétaire général de la Commission. Il a demandé à la Commission, ainsi quà toutes les institutions européennes de réexaminer, si nécessaire, les procédures de nomination, en particulier pour les postes de haut fonctionnaire et, le cas échéant, pour les postes de membres de cabinet, et de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence, léquité et légalité des chances dans les procédures de nomination. La Commission a été invitée à faire rapport au Parlement européen, au plus tard le 31 août 2019, sur les progrès réalisés en la matière.

Les députés ont demandé la démission immédiate du secrétaire général et louverture dun concours ouvert, équitable et totalement transparent pour pourvoir ce poste.

Recommandations pour lavenir

Le Parlement a invité la Commission à établir, pour des raisons de gestion et dinformation, un mode denregistrement des dépenses

budgétaires de lUnion qui permettra de faire rapport sur tous les financements relatifs à la crise des réfugiés et des migrants, ainsi que pour la future politique de lUnion en matière de gestion des flux migratoires et dintégration.

La Commission devrait également faire meilleur usage de ses propres informations sur sa performance et développer une culture interne qui mette davantage laccent sur la performance.

En dernier lieu, le Parlement a souligné que les droits des femmes et légalité entre les hommes et les femmes devraient être pris en compte et garantis dans tous les domaines daction.